

- Annexe IV -**Fiche de calcul de la note de l'habitat**

Objectif : Calculer des notes qui représenteront l'état de santé des sites de ponte :

- Des notes partielles permettant d'identifier les menaces ayant le plus d'impact sur le site.
- Une note globale permettant de comparer les sites entre eux et d'établir leurs degrés d'altération.

Ces notes sont calculées à partir des « taux »

Lorsqu'une plage peut être découpée en différentes sections sur lesquelles les niveaux de menace sont très différents. Par exemple, la plage de grande Anse Deshaies possède une partie nord très anthropisée et une partie sud beaucoup plus préservée, une note habitat globale ne représenterait pas ces variations : deux notes distinctes sont préférables.

La note « Etat de la végétation »

Elle est calculée grâce au taux de végétation altérée :

C'est une note sur 10 : 0 correspondant à une plage à végétation totalement altérée.

Le calcul est : Note « Etat de la végétation » = $(100 - \text{Taux de végétation altérée}) * 0,1$

La note « Surface libre du site »

Elle est calculée grâce au taux de constructions :

C'est une note sur 10 : 10 correspond à un site de ponte sur lequel il n'y a aucune constructions.

Le calcul est :

Si la menace est absente : 10/10

Si la menace est présente : « Surface libre du site » = $[(100 - \text{Taux de constructions}) * 0,1] - 1$

Le -1 permet d'accentuer la note, de marquer la différence entre une plage sans constructions et une plage sur laquelle une construction est présente

La note « Etat du substrat »

Elle est calculée grâce au taux de tassement :

C'est une note sur 10 : 10 correspond à un site de ponte sur lequel il n'y a aucun tassement.

Le calcul est :

Si la menace est absente : 10/10

Si la menace est présente : « Etat du substrat » = $[(100 - \text{Taux de tassement}) * 0,1]$

La note « Luminosité du site »

Elle est calculée grâce au taux d'éclairage :

C'est une note sur 10 : 10 correspond à un site de ponte sur lequel aucune lumière fixe n'éclaire la plage.

Le calcul est :

Si la menace est absente : 10/10

Si la menace est présente : « Luminosité du site » = $[(100 - \text{Taux d'éclairage}) * 0,1] - 1$

Le -1 permet d'accentuer la note, de marquer la différence entre une plage sans éclairage sur tout le linéaire et une plage qui serait éclairée même sur une surface réduite.

La note partielle

C'est une note sur 10.

La note partielle est la moyenne des quatre notes précédemment calculées.

Pour chacune des menaces, le coefficient est le même afin de ne pas favoriser une menace à une autre.

La pénalité «route »

Il s'agit d'un malus de 1 point dans le cas où une route passe juste en arrière de la plage comme c'est le cas à Clugny et à Malendure où la nationale longe le site de ponte.

La note habitat

C'est une note sur 10.

Lorsqu'une route longe tout le site de ponte : la note partielle est minorée de 1 point pour donner la note habitat.

Sinon, la note habitat correspond à la note partielle.

0/10 correspondra au site de ponte le plus dégradé : le site est disparu.

10/10 correspondra au site de ponte le plus préservé